

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMERA, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSET

Date de convocation : 9 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Délib. n°2022-019 : Budget annexe Panneaux photovoltaïques - Approbation du compte administratif 2021

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances :

DECIDE

- Voter le compte administratif 2021 du budget annexe comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes.....	17 379,48
Dépenses.....	10 556,35
Résultat d'exercice 2021.....	6 823,13
Solde reporté 2020.....	27 189,88
Résultat de clôture 2021.....	34 013,01

Section d'investissement

Recettes.....	6 687,00
Dépenses.....	6 234,65
Résultat d'exercice 2021.....	452,35
Solde antérieur 2020.....	6 748,87
Résultat de clôture 2021.....	7 201,22

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

*Le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote
(article L. 2121-14 CGCT)*

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 050-200063592-20220317-DELIB2022_019_1-DE

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**





PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

COMpte ADMINISTRATIF 2021

Conseil municipal du 17 mars 2022

SOMMAIRE

Pages	I. Informations générales Modalités de vote du compte administratif II. Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes III. Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
-------	--

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A10 - Etat des travaux en régie B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement B1.3 - Subventions versées dans le cadre de vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	X

SOMMAIRE

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
C - Autres éléments d'informations		X
C1.1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
D - Arrêté et signatures		
D - Arrêté et signatures	X	X

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 10 556,35	G 17 379,48	G-A	+6 823,13
	Section d'investissement	B 6 234,65	H 6 687,00	H-B	+452,35

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I	27 189,88	
	Report en section d'investissement (001)	D	J	6 748,87	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		16 791,00 $P = A+B+C+D$	58 005,23 $Q = G+H+I+J$	+41 214,23 $= Q-P$	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	10 556,35 $= A+C+E$	44 569,36 $= G+I+K$	+34 013,01	
	Section d'investissement	6 234,65 $= B+D+F$	13 435,87 $= H+J+L$	+7 201,22	
	TOTAL CUMULE	16 791,00 $= A+B+C+D+E+F$	58 005,23 $= G+H+I+J+K+L$	+41 214,23	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E	K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	L

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	510,91		510,91
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	2 568,44		2 568,44
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		6 687,00	6 687,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	790,00		790,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		3 869,35	6 687,00	10 556,35

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 556,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Total des opérations d'équipement			
21	Immobilisations incorporelles			
22	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations reçues en affectation			
26	Immobilisations en cours			
27	Participations et créances ratt. à des particip.			
28	Autres immobilisations financières			
29	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
45...	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
481	Opérations pour compte de tiers			
3...	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
Dépenses d'investissement - Total		6 234,65		6 234,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 234,65

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	17 379,48		17 379,48
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total		17 379,48		17 379,48
+				
				27 189,88
=				
				44 569,36

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues			
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		6 687,00	6 687,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		6 687,00		6 687,00
+				
				6 748,87
+				
				0,00
=				
				13 435,87

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	33 033,00	510,91		32 522,09
611	Sous-traitance générale	50,00	35,91		14,09
61521	Bâtiments publics	31 983,00	475,00		31 508,00
6161	Assurances multirisques	1 000,00			1 000,00
012	Charges de personnel et frais assim				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante				
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		33 033,00	510,91	0,00	32 522,09
66	Charges financières (b)	2 569,00	2 568,44		0,56
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 569,00	2 568,44		0,56
67	Charges exceptionnelles (c)				
68	Dotations aux amortissements, dép				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilé	1 000,00	790,00		210,00
695	Impôts sur les bénéfices	1 000,00			1 000,00
6951	Impôts sur les bénéfices		790,00		-790,00
022	Dépenses imprévues (f)				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		36 602,00	3 869,35	0,00	32 732,65

023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert ent	6 688,00	6 687,00		1,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	6 688,00	6 687,00		1,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 688,00	6 687,00	0,00	1,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 688,00	6 687,00	0,00	1,00

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	43 290,00	10 556,35	0,00	32 733,65
--	------------------	------------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et v	16 101,00	17 379,48		-1 278,48
707	Ventes de marchandises	16 101,00	17 379,48		-1 278,48
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante				
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		16 101,00	17 379,48	0,00	-1 278,48
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)				
78	Reprises sur amortissements, dépré				
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		16 101,00	17 379,48	0,00	-1 278,48
042	Opérations d'ordre de transfert ent				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		16 101,00	17 379,48	0,00	-1 278,48
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		27 189,88			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (hors op)				
21	Immobilisations corporelles (hors op)				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours (hors op)	7 201,00			7 201,00
2313	Constructions	7 201,00			7 201,00
Total des dépenses d'équipement		7 201,00	0,00	0,00	7 201,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçue				
16	Emprunts et dettes assimilés	6 235,00	6 234,65		0,35
1641	Emprunts en euros	6 235,00	6 234,65		0,35
18	Compte de liaison : affectation (BA, TA, etc)				
26	Participations et créances rattachées à des opérations d'investissement				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		6 235,00	6 234,65	0,00	0,35
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		13 436,00	6 234,65	0,00	7 201,35
040	Opération d'ordre transfert entre services				
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		13 436,00	6 234,65	0,00	7 201,35
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées (sf 1)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 2)				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, ...)				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opérations d'ordre de transfert ent	6 688,00	6 687,00		1,00
28153	Installations à caractère spécifique	6 688,00	6 687,00		1,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 688,00	6 687,00	0,00	1,00
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 688,00	6 687,00	0,00	1,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		6 688,00	6 687,00	0,00	1,00

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	6 748,87
--	----------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N°

LIBELLE :

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		A				B

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		C			D

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE
	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2021	Montant des tirages 2021	Intérêts (3)	Montant des remboursements 2021
51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement Néant					
51928 - Autres avances de trésorerie Néant					
51931 - Lignes de trésorerie Néant					
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt Néant					
5194 - Billet de trésorerie Néant					
5199 - Autres crédits de trésorerie Néant					
519 - Crédits de trésorerie (total)					

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 050-200063592-20220317-DELIB2022_019_1-DE

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat									
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fille	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Devise
163 Emprunts obligataires (Total) Néant									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					125 000,00				
1641 Emprunts en euros 7755843	CAISSE EPARGNE NORMANDIE			01/09/2011	125 000,00	F		3,52	EUR
1643 Emprunts en devises Néant									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total) Néant									
167 Emprunts et dettes assorties de conditions part. (Total) 1678 Autres emprunts & dettes assortis de cond. part. Néant									
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total) TOTAL GENERAL					125 000,00				

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, F pour amortissement annuel progressif, P pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICG1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Cou- ver- ture ? O/N (10)	Montant couvert (10)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du 31/12/2021	Durée rési- dueille (en an- nées) (12)	Emprunts et dettes au 31/12/2021				ICNE de l'exercice (16)
						Taux d'intérêt (13)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	
163 Emprunts obligataires (Total)										
Néant										
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					66 940,40				6 234,65	2 568,44
1641 Emprunts en euros					66 940,40				6 234,65	2 568,44
7756843	N				66 940,40	9,66	F	3,52	6 234,65	2 568,44
1643 Emprunts en devises										
Néant										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)										
Néant										
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partielles (Total)										
1678 Autres emprunts & dettes assortis de cond. part.										
Néant										
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)										
TOTAL GENERAL					66 940,40				6 234,65	2 568,44
										856,15

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple : A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
A1.3	

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2021 (3)	Durée du contrat (4)	Type d'indices (4)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2020 21(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL ()														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 6 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
A1.3	

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2021 (3)	Durée du contrat (4)	Type d'indices (4)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Taux payé au cours de l'exercice 31/12/20 (10)	Intérêts payés au cours du taux au 31/12/20 (11)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
(1)														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2021 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2021 ou l'année.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents Structures	Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro		(6) Autres indices
					(1) Indices zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits % de l'encours	1 100,00 %			%	%	%
	Montant en euros	66 940,40					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod. % enc. Mtt €				%	%	%
(C) Option d'échange (swapation)	Nb prod. % enc. Mtt €				%	%	%
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod. % enc. Mtt €				%	%	%
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod. % enc. Mtt €				%	%	%
(F) Autres types de structures	Nb prod. % enc. Mtt €				%	%	%

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Organisme cocontractant	Nature de la couverture (change ou faux)	Type de couverture (3)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2021	Date de fin du contrat										
Taux fixe (total)													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : trimestrielle, T : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé	Taux reçu (7)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	
A1.6	

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT					
Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt	Date du refinan- cement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2021
Année	Profil (5)				
Total des dépenses au c/166					
Refinancement de dette (3)					
NEANT					
Total des recettes au c/166					
Refinancement de dette (4)					
NEANT					

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

		IV - ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	
		A1.6	

EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Durée résiduelle	Péodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
		Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)		Type (11)	Montant (12)	

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : biannuelle ; S : semestrielle ; X : autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(11) Il s'agit des intérêts dûs au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange éventuel comptabilisées à l'article 668.

		IV - ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	
		A1.7	

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)			Nominal	Profil d'amort. et périodicité de remb (6)	Capital restant dû au 31/12/2021	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)
					Cont. init.	Cont. renégocié	Contrat initial					
Nantant					Cont.	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type taux (3)	Index (4)	Cont. init.	Contrat renégocié (5)
TOTAL											0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour lin fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	
A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES	

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Agencement, aménagement de bâtiments	20

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/2021	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECATIONS BUDGETAIRES						
Prov. reglementées et amort. dérogatoires						
NEANT						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

- (1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

IV - ANNEXES	
<p>ELEMENTS DU BILAN</p> <p>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</p> <p>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations</p> <p>ETALEMENT DES PROVISIONS</p>	
A3.2	A2 A3.1 A3.2

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2021	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES**

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		6 235,00	I 6 234,65
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		6 235,00	6 234,65
1641 Emprunts en euros		6 235,00	6 234,65
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020 Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	6 234,65			6 234,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	6 688,00	III 6 687,00
	Ressources propres externes de l'année (a)		
	Ressources propres internes (b)(2)	6 688,00	6 687,00
28153	Installations à caractère spécifique	6 688,00	6 687,00
021	Virement de la section d'exploitation		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 687,00		6 748,87		13 435,87

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 234,65
Ressources propres disponibles	IV 13 435,87
Solde	V = IV - II (6) 7 201,22

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Service
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS

Article	Libellé	Montant
	NEANT	

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS

Article	Libellé	Montant
	NEANT	

IV - ANNEXES

IV

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

Service
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS

Article	Libellé	Montant
	NEANT	

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS

Article	Libellé	Montant
	NEANT	

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A6 A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état.	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A6 A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :	Date de délibération :				
CHAPITRE	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	
DEPENSES (a)						
NEANT						
RECETTES (b)						
NEANT						

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES

A8.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES

A8.2

A8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Destruction							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIES		A10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
	TOTAL GENERAL	0,00	I 0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
45...	Opé. c/ de tiers	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement et par immobilisation créée ou par opération.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	17 379,48
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

	IV - ANNEXES
	ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garantii	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2021
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
Totaux généraux						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 050-200063592-20220317-DELIB2022_019_1-DE

	IV - ANNEXES
	ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

GARANTIS PAR LA REGIE

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt en Capital (8)	Annuité garantie au cours de l'exercice en Intérêts
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	
						NEANT		
						NEANT		
						NEANT		
						NEANT		
						NEANT		
						NEANT		
						NEANT		
						NEANT		

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B: bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle , X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 8 803,09
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 8 803,09
Recettes réelles de fonctionnement	II 17 379,48

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100	50,65
---	-------------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

	IV - ANNEXES
	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	NEANT				

		IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS			
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL			
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE			
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS			

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2022	2023	2024	2025	Cumul restant	Total (2)
NEANT										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTG)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
NEANT							

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/2021	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
NEANT							
8018 Autres engagements donnés							
* Au profit d'organismes publics							
NEANT							
* Au profit d'organismes privés (1)							
NEANT							
Total							

	IV - ANNEXES	IV
	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.4 B1.5 B1.6 B1.7

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L'"Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dette en capital 31/12/2021" correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/2021. La colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/2021	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
NEANT							
8028	Autres engagements reçus						
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
NEANT							
	Engagements reçus des entreprises						
NEANT							
Total							

IV - ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			B2.1 B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021	Restes à financer (exercices au-delà de 2022)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021	Restes à financer (exercices au-delà de 2022)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

	IV - ANNEXES
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT							
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60% (quotité de travail = 60%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 28 janvier 1984 etc.

	IV - ANNEXES	
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2021	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
NEANT						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						
(1) CATEGORIES : A, B et C						
(2) SECTEUR ADM / Administratif						
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)						
TECH : Technique						
S : Social						
MS : Médico-social						
MT : Médico-technique						
SP : Sportif						
CULT : Culturel						
ANIM : Animation						
PM : Police						
OTR : Missions non rattachables à une filière						
QTR : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)						
(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :						
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité						
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité						
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).						
3-2 : vacance temporaire d'un emploi						
3-3-1° : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes						
3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient						
3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quote du temps de travail est inférieure à 50%						
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public						
3-4 : article 21 de la loi n°2012-247 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel						
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C						
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels						
110 : article 110 collaborateurs de cabinets						
A : autres (préciser)						

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quote du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-247 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)
(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
NEANT			
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	43 290,00	10 556,35		10 556,35
RECETTES	43 290,00	44 569,36		44 569,36
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 436,00	6 234,65		6 234,65
RECETTES	13 436,00	13 435,87		13 435,87

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	43 290,00	10 556,35		10 556,35
RECETTES	43 290,00	44 569,36		44 569,36
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 436,00	6 234,65		6 234,65
RECETTES	13 436,00	13 435,87		13 435,87
TOTAL AGREE DES DEPENSES	56 726,00	16 791,00		16 791,00
TOTAL AGREE DES RECETTES	56 726,00	58 005,23		58 005,23

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

IV - ANNEXES

IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D

Le Maire
Laurent PIEN



Présenté par le Maire ,
A Condé-sur-Vire, le 17/03/2022
le Maire ,
Délibéré par le Conseil Municipal en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A Condé-sur-Vire, le 17/03/2022

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents: 24
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 09/03/2022

Les membres du Conseil Municipal,

Mme ALIX FAUDEMERAU Annick 	Mme ASSELIN Sylvie 	Mme BEUVE Esther
M. CAUVIN Eric 	Mme COQUELIN Catherine 	Mme DEGUETTE Isabelle
M. DELACOTTE Pierrick	M. DUDOUIT Manoël 	Mme DUFOUR Laurence
M. EUDES Alain 	M. GAUTIER Sylvie 	M. GAUTIER Joël
M. JAMARD Emmanuel 	Mme LECLER Nathalie 	Mme LECUIR Nathalie
M. LECUYER Yann	M. LEGIGAN Franck 	M. LEMONNIER Sébastien
M. LEMONNIER Serge	M. LENESLEY Alain 	Mme LEPAGE Martine
M. MALICOT Gilles 	M. PANIEL Cyril 	M. PIEN Laurent En tant que Maire, il n'a pas pris part au vote. (12/21-16 CGCT)
M. POUSSET Pierrette 	Mme SAVARY Martine 	M. SINGH Vivek
Mme VERGIN Aurélie	Mme VIVIER Laëtitia 	